

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE  
CONCLU ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, LA  
COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS ET LA COMMUNE DE MONTFERMEIL RELATIF  
AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2018 POUR LES ACTIONS ENGAGÉES PAR  
LA COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS ET LA COMMUNE DE MONTFERMEIL**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS** domicilié Hôtel du Département – 93 006 Bobigny Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° 2-12 de la commission permanente du Conseil départemental, en date du 07 décembre 2017.

ci-après dénommé « le Département »,  
d'une part,

**LA COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS** domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place du 11 novembre 1918 – 93 390 CLICHY-SOUS-BOIS, représentée par son Maire, Monsieur Olivier Klein, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « la Commune de Clichy-sous-Bois »,  
d'autre part,

et

**LA COMMUNE DE MONTFERMEIL** domiciliée à l'Hôtel de Ville, 7-11 place Jean Mermoz – 93 370 MONTFERMEIL, représentée par son Maire monsieur Xavier Lemoine, dûment habilité à cet effet

Ci-après dénommée « la Commune de Montfermeil »,  
d'autre part,

**IL EST CONVENU ET EXPOSE CE QUI SUIT :**

Conformément à la convention relative au Contrat Territoire-Lecture conclu entre l'État – Ministère de la Culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Commune de Clichy-sous-Bois et la Commune de Montfermeil, pour les années 2014-2018, le présent avenant est conclu pour l'année 2018.

**ARTICLE UNIQUE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Département fixe, au titre de l'année 2018, à **15 000 euros** le montant de la subvention de fonctionnement à la seule Commune de Clichy-sous-Bois pour le financement des actions et le portage du poste de coordinateur en charge de la mise en œuvre et du suivi de celles-ci menées par les établissements de lecture publique des deux villes dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture.

Fait à Bobigny le,  
en trois exemplaires

Pour la Commune de Clichy-sous-Bois,  
Le maire,

Pour la Commune de Montfermeil,  
Le maire,

**Olivier Klein**

**Xavier Lemoine**

Pour le Département,  
Le président du conseil départemental,  
et par délégation,  
Le directeur général des services

**Olivier Veber**